

Communauté de Communes du Pays Fléchois

Centre administratif Jean Virlogueux
Rue Fernand Guillot
72 200 LA FLECHE
02 43 48 53 53
contact@cc-paysflechois.fr



COMPÉTENCE AMENAGEMENT – COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace communautaire :
Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)
Zones d'Aménagement Concerté d'intérêt communautaire
Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUiH)
- Accueil des gens du voyage :
Aménagement entretien et gestion des terrains d'accueil pour les gens du voyage

COMPÉTENCE LOGEMENT – COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Politique du logement et cadre de vie
 - o Elaboration d'une politique du logement social d'intérêt communautaire et actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées : Programme Local de l'Habitat
 - o Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et toute autre action en faveur de l'amélioration de l'habitat existant d'intérêt communautaire.
 - o Dans le cadre de la politique de bassins d'habitat définie par l'Etat, il est d'intérêt communautaire de participer à la constitution d'une Conférence Intercommunale du Logement et à l'Observatoire Départemental de l'Habitat.

OBSERVATIONS

Le SCOT du PETR de la Vallée du Loir a été approuvé par délibération du 9 mai 2019. Il associe les communautés de communes du Pays Fléchois, du Sud Sarthe et de Loir Lucé Bercé.

La Communauté de communes du Pays fléchois a prescrit l'élaboration d'un PLUI-H par délibération du 22 septembre 2016.

Le PLUiH de la CC du Pays fléchois a été approuvé par délibération du 14 janvier 2021

La modification n°1 du PLUiH a été approuvée par délibération du 24 février 2022

Le PLUiH a été mis à jour par arrêté de la Présidente en date du 11 juin 2024

La modification n°2 du PLUiH a été approuvée par délibération du 27 juin 2024